



Révision du plan de secteur de Stavelot pour l'inscription d'une zone d'activité mixte à Francorchamps en extension de la zone existante de Ster

Avis d'Inter-Environnement Wallonie (janvier 2004)

Le projet de Ster visait au départ le développement d'un 'technopôle' automobile lié au circuit de Francorchamps. Le projet initial, celui qui a été finalement retenu par le Gouvernement, et les constats et analyses de l'étude d'incidences, appellent de notre part les remarques suivantes.

1. La zone visée par la SPI lors de l'introduction des dossiers, beaucoup plus vaste, était attenante à l'autoroute. La DGEE avait estimé les besoins excessifs, et par ailleurs cette zone empiétait sur la zone de protection de Spa-Monopole. Ces éléments ont justifié une réduction substantielle du projet. Le seul élément qui permette d'y voir encore un sens serait le lien avec le circuit de Francorchamps, ce qui est en principe l'objet du 'technopôle automobile'.
2. On peut toutefois s'interroger sur la signification exacte de ce qu'est un 'technopôle automobile', au vu des installations figurant déjà dans la zone, et dont le technopôle est censé être le développement : outre le hall-relais de la SPI, il s'y trouve une entreprise faisant de la carrosserie et de l'aménagement intérieur de véhicules, et un garage- show room Suzuki (motos). Comment gérer une prescription supplémentaire de ce type en évitant les implantations 'banales', dont les show rooms, dont l'implantation à cet endroit ne justifie en aucun cas le subventionnement public visé ici ? Quelles entreprises attend-on ? Ce n'est jamais précisé. Aussi la prescription a-t-elle été abandonnée ; ce qui est en soi pertinent, mais alors l'inscription d'une zone à Ster perd tout fondement, surtout en tant que zone d'intérêt régional, ce qui est en principe la raison d'être du Plan prioritaire.
3. Par ailleurs le lien fonctionnel de la zone avec le circuit de Francorchamps est plus que distendu, vu la distance qui les sépare, et l'itinéraire qui traverse le village de Francorchamps
4. Enfin et surtout, le développement d'une zone à cet endroit ne contribuerait nullement à la structuration du territoire et l'étude d'incidences le souligne (le score 'multicritère' est inférieur à 4 !). Elle viendrait plutôt participer au mitage de l'espace, avec les conséquences connues de cette dérive sur le plan de la mobilité notamment, et sur le plan de la biodiversité ; à ce dernier point de vue il s'agit de terrains qui n'ont pas par eux-mêmes de caractère exceptionnel, mais dont l'urbanisation ne serait pas neutre car ils participent pour partie à un espace ouvert, toujours potentiellement intéressant dans cette région.

La zone visée par le projet ne contribue en rien à la structuration du paysage et ne permet pas un développement économique d'intérêt régional ; ce projet doit être, à notre sens, abandonné.

Si le développement d'un zoning s'indique dans cette partie du territoire de référence, il serait plus à propos à notre sens de mettre en œuvre un aménagement sur le site proposé par le bureau en variante (site dit 'de Chèneu'), en extension du petit zoning existant au nord de Stavelot.

En effet cette zone

- est suffisamment proche du centre de Stavelot pour participer à sa dynamique économique et sociale
- est suffisamment proche du circuit pour accueillir, le cas échéant, des entreprises qui y seraient liées.
- est égyptable (les eaux domestiques pourraient aller à un collecteur existant), ce que la zone de Ster n'est pas .

Sa mise en oeuvre

- permettrait un aménagement cohérent de cette entrée de Stavelot ; notamment, l'ancienne boucle du circuit, aujourd'hui dépourvue d'intérêt, pourrait être désaffectée et le terrain, réutilisé
- permettrait de régulariser définitivement la scierie déjà installée dans la zone
- permettrait une requalification paysagère de cette entrée de Stavelot aujourd'hui assez déstructurée.